RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&A EVENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 79 avenue de la cour de France
91260 JUVISY SUR ORGE
En cours d'immatriculation

DECISSION ORDINAIRE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 23 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à quatorze heures, les associés de la SAS A&A EVENT ont pris la décision suivante relative à :

LA NOMINATION DES ORGANES DE DIRECTION

DECISION UNIQUE :

Les associés ont décidé de nommer en qualité de président pour une durée indéterminée :

Monsieur RIMO Alexandre, né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted]

Les associés ont décidé de nommer en qualité de directeur général pour une durée indéterminée :

Monsieur LAANAYA Alae, né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted]

Lesquels déclarent accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés, et répertorié sur le registre des décisions des associés.

[redacted]

Monsieur RIMO Alexandre

[redacted]

Monsieur LAANAYA Alae